

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 26 août, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 19 août 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	43
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Camille GÉRAUD, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Marie CHAMPAGNE représente Jean-Michel LAGORSE, Jean-Claude COSSART représente Bernard DURAND, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Claude de FLEURIEU, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD donne pouvoir à Serge PÉDENON, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD, Francis VALADE donne pouvoir à Serge EYMARD, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : M. Michel LAPOUGE

OBJET : Mise à disposition des locaux abritant l'Office de Tourisme Causses et Vézère

Considérant que, selon le CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

La mise à disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre de l'intercommunalité. Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine

propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Le bénéficiaire d'une mise à disposition ne dispose pas du droit d'aliéner le bien.

Vu l'intérêt communautaire de la compétence « Tourisme » adopté par délibération n°2014/089 du 21 juillet 2014,

Vu les articles L1321-1 à L1321-5 du CGCT fixant les modalités de la mise à disposition des biens, Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal entre la commune de Thenon, propriétaire des lieux et la Communauté de Communes précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et la surface mise à disposition ainsi que d'une convention de mise à disposition.

Une convention d'occupation des locaux sera par ailleurs conclue entre la Communauté de Communes et l'association Office de Tourisme Causses et Vézère.

Ceci exposé, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition des locaux abritant l'office de tourisme Causses et Vézère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire et notamment le procès-verbal et la convention de mise à disposition des locaux,

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 27/08/2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.